

Arras, le 28 janvier 2020

## **Baisse de l'impôt sur le revenu dans le Pas-de-Calais : combien de foyers concernés dans le département ?**

La baisse du barème de l'impôt sur le revenu a été votée dans la loi de finances pour 2020 au bénéfice de près de 17 millions de foyers fiscaux.

Grâce à la réforme du prélèvement à la source, cette baisse est applicable dès janvier, alors qu'elle ne l'aurait été qu'en 2021 avec l'ancien système.

**Le gain moyen de cette baisse s'élève à 300 € pour 295 000 foyers sur les 316 000 foyers imposables du département du Pas-de-Calais.**

Afin de vous aider à relayer une information complète auprès de vos lecteurs dans vos éditions locales, vous trouverez en annexe le fichier global France, qui indique également le nombre total de foyers par département.

La Direction générale des Finances publiques et ses services locaux habituels sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact presse : 01 53 18 64 76